



Depuis le premier janvier 2013, chaque nouvelle construction a l'obligation de faire réaliser une **étude thermique RT2012**, afin de vérifier la conformité par rapport à la réglementation en vigueur. **PRO ECO CONSEIL**, vous **accompagne** dès le début de votre projet et jusqu'à l'achèvement complet de votre projet. Nous **optimisons** votre projet pour qu'il réponde au mieux à la réglementation thermique et à vos attentes.

Quels sont les obligations de la RT2012 ?








Dès les premières esquisses de votre projet de construction, il faut penser à intégrer la nouvelle réglementation *thermique*. **Pour le dépôt du permis de construire**, il faut vérifier que le projet respecte les 3 points essentiels :

- Une conception bioclimatique
- Un recours aux énergies renouvelables
- Une surface de vitrage de 1/6 de la surface habitable

A la fin de la construction il est nécessaire de faire réaliser un test de perméabilité à l'air. Ce test permettra de vérifier la bonne réalisation des travaux et garantira une maison économe en énergie, il servira à déclarer l'achèvement des travaux en mairie.

Pourquoi choisir Pro Eco Conseil ?



-  Entretien physiques et **suivi** avec un thermicien unique
-  Bureau d'étude thermique **certifié** OPQIBI RGE
-  Logiciel d'étude thermique certifié
-  Assurance **décennale** - Elite n°1403DCCGEL00130
-  Modifications **illimitées** et **gratuites**
-  Dimensionnement du chauffage
-  Réactivité : Rapport sous 48h



Architecte



Infiltrométrie



Promoteur



OPQIBI - RGE



Promotelec



Immobilier